



PRÉAMBULE

A partir du mois de septembre, l'organisation des conseils de quartier va être repensée, dans le but

- **qu'ils soient moins mangeurs de temps**
- **que l'objet des réunions soit plus pensé en sujets transversaux (par exemple : stationnement et circulation/ aménagement cœur de ville...)**

Pour continuer à faire vivre cette démocratie locale, il sera nécessaire :

- **de recruter plus de conseillers de quartier**
- **qu'une somme budgétaire soit affectée, dans l'exercice 2018, pour des investissements de proximité, retenus lors des commissions inter-quartiers**

Les conseillers de quartiers seront réunis avant la fin du mois de juin afin que leur soit présentée la proposition de réorganisation des Conseils de Quartier.

Au village des Associations, un grand stand sera consacré aux conseils de quartier afin d'en faire la promotion et de recruter de nouvelles personnes.

SUJETS COMMUNS

Nouveau site internet de la ville

Dans le nouveau site de la ville qui est en cours d'élaboration, un onglet mieux identifiable sera réservé à la démocratie locale. Dans celui-ci, les comptes rendus de réunion seront consultables, ainsi que les coordonnées des conseillers de quartier et les travaux en cours.

Reprise de la gestion du stationnement à Nogent

Un investissement de 11 987 661 € pour la réalisation de nouvelles places de stationnement (291 places au futur parking Nogent-Baltard) et la modernisation des équipements avec le remplacement des 72 horodateurs sur voirie d'ici l'été 2017, est prévu par la société Indigo par délégation de service public. Ainsi, ceux qui seront mis en place, seront alimentés par des panneaux photovoltaïques, les rendant autonomes et écologiques en matière d'énergie. Par ailleurs, via un porte-monnaie virtuel, les automobilistes ne paieront que le temps réellement consommé.

Déménagement du commissariat de police nationale.

Le commissariat de Nogent est un commissariat de district. Certains agents sont voués à l'administration et la coordination. Afin de mutualiser les moyens humains et de gagner en effectifs sur le terrain, certains commissariats pourraient voir leurs horaires d'ouverture se modifier, voire, fermer complètement, et des « commissariats d'agglomération » pourraient voir le jour afin d'y concentrer une partie de la hiérarchie et des moyens matériels. Mais les réflexions du Préfet, Michel Delpuech, autour de ces réformes n'en sont qu'à leurs prémices, et les maires et directeurs de police y seront associés dès la fin de la période électorale du mois de juin.

Le projet cœur de ville

Lorsque le stadium Christian Maudry (rue Jean Monnet) sera fini (à la rentrée 2018), les travaux concernant le marché du centre pourront débuter. Le marché actuel mesure 4000m² et accueille une centaine de commerçants. Ce nouveau centre, outre le marché (que l'on souhaite quotidien, excepté les lundis) accueillera également un centre culturel (regroupant bibliothèque, musée et archives de la ville), et le Monoprix qui s'agrandira.

La municipalité souhaite y créer une activité économique forte et rayonner sur l'est parisien. Les nogentais seront appelés à choisir parmi les 3 ou 4 projets qui auront été retenus.

PLAISANCE MAIRIE (mercredi 17 mai 2017)

Inquiétudes autour du projet immobilier sur le terrain de l'ex-garage Renvier

Monsieur le Maire assure que les remarques des riverains ont été prises en compte pour le nouveau projet immobilier. Etant en plein centre-ville, ces terrains ne peuvent pas servir à la construction de pavillons individuels. Pour l'essor de notre commune, ainsi que pour la cohérence architecturale (puisque ces bâtiments seront dans les mêmes proportions que le nouveau marché, et qu'ils feront 4 étages, comme l'immeuble du 20 boulevard Gallieni, ou ceux de la rue Thiers, derrière le marché), nous souhaitons faire du centre-ville, un pôle attractif pour de nouveaux habitants (employés dans le nouveau Pôle d'affaire Val de Fontenay, ou Nogent Baltard par exemple) mais également pour sédentariser les commerçants du marché (qui sera ouvert tous les jours de la semaine sauf le lundi).

Les terrains sont vendus par des personnes privées à des promoteurs immobiliers prêts à payer très cher un terrain à bâtir. Il est très difficile de lutter contre cette spéculation financière à partir du moment où le projet respecte le règlement du PLU (plan local d'urbanisme) et qu'il est validé par l'Architecte des Bâtiments de France. Le calendrier de construction n'a pas été remis à la ville, mais le promoteur n'aurait aucun intérêt à laisser trainer le chantier pendant 6 ans.

Comment la ville va-t-elle absorber tous ces nouveaux habitants ?

A propos des équipements municipaux, la ville s'adapte car elle connaît la proportion de berceaux en crèche et de places à l'école qu'il faut prévoir lorsqu'un immeuble d'habitations se construit.

Par ailleurs, cet immeuble permettra de proposer du logement social aux nogentais qui sont en attente.

L'impression de voir des travaux et des grues partout dans Nogent

Nous délivrons environ 10 permis de construire par an, pour des projets importants, c'est-à-dire de plus de 40 logements. Mais il faut savoir qu'une grande partie du territoire de Nogent est protégée, et 80% est géré par l'Architecte des Bâtiments de France.

En tant que Président du Territoire Paris EstMarne&Bois, Monsieur le Maire rappelle l'importance d'accompagner l'implantation d'entreprises (assurant dynamisme économique et ressources fiscales) d'immeubles d'habitations. L'Est parisien souhaite accroître son attractivité économique mais sans oublier, parallèlement de développer d'indispensables infrastructures (transports, et services à la population) pour l'accompagner.

L'objectif du territoire est de passer d'un taux d'emploi de 0,5 - 0,6 à 1 en 15 ans, en ralentissant la migration d'est (lieu où se trouvent les habitations) en ouest (lieu où se trouvent les entreprises) qui se déroule tous les matins en région parisienne.

Le « cube » du cinéma ?

Initialement, nous avons pensé l'habiller d'un trompe l'œil, mais le caractère définitif ne nous a finalement pas convaincu, car les riverains pourraient se lasser d'avoir toujours la même fresque sous leurs yeux. Et un mur végétal suppose beaucoup d'entretien pour que le résultat soit satisfaisant. Nous allons donc opter pour la pose d'une bâche tendue proposant une allégorie sur le cinéma. En l'occurrence nous avons choisi « Nogent, eldorado du dimanche » de Marcel Carné. Ce mur en béton gris sera donc recouvert avant le mois de septembre. L'avantage du système de la bâche étant que l'on pourra changer le thème ultérieurement si on le souhaite.

MARNE-BEAUTÉ (mercredi 10 mai 2017)

Etat de saleté des Autolib.

Un habitant du quartier déplore le manque de propreté des Autolib (station rue du Port). Monsieur le Maire répond que ces véhicules, petit à petit, sont recouverts de peinture et d'un vernis qui retiendra moins la saleté que la matière aluminium poli dont elles sont recouvertes actuellement.

Horaires fixes pour la navette ?

Le fonctionnement actuel de la navette est par rendez-vous. Néanmoins, les jours de marché, par exemple le jeudi et le samedi, on peut imaginer 2 allers-retours à horaire fixe de manière à ce que les nogentais qui le souhaitent, puissent utiliser ce véhicule municipal sans autre démarche.

La nouvelle navette à gaz devrait arriver en septembre.

Rue Victor Hugo, devant l'ancien CLC, un endroit pas très rassurant

Ce lieu, où des gens désœuvrés traînent parfois, appartient à la copropriété de l'immeuble, mais Monsieur le Maire a demandé au syndic de copropriété la possibilité, pour la ville, d'avoir un droit d'usage, afin d'entretenir et d'aménager ce lieu (comme dans la rue sainte Anne).

Difficulté d'accéder à la gare place Leclerc, lorsque l'on vient de la rue Victor Basch.

Tant que les travaux autour de la gare sont en cours, l'entrée du RER restera rue des Marronniers (jusqu'en septembre 2019). Il faudra attendre ce délai pour repenser la place Leclerc en termes d'accessibilité aux piétons. Des études déjà effectuées, recommandent de transformer ce gros carrefour en 3 petits carrefour afin de faciliter la circulation pour les automobilistes et pour les piétons.

Pont de Nogent, et berges de Champigny

Lorsque les travaux du pont de Nogent seront finis, le parapet sera plus haut et une protection phonique sera installée dès le début de la rue de Nazaré.

Le Maire de Champigny se dit prêt à céder les berges de la Marne à Nogent-sur-Marne afin d'augmenter le port de plaisance et le nombre d'anneau d'amarrage, et d'augmenter les plantations d'arbre pour améliorer la protection phonique.

Grâce à la passerelle piétonne, ces berges seront facilement accessibles.

Cette passerelle a été pensée pour faciliter son accès aux personnes à mobilité réduite (fauteuil et poussettes d'enfant), et sa partie haute serait directement accessible par un ascenseur (au niveau des escaliers de la rue de Nazaré).

Bassin de rétention (en bas de la rue Agnès Sorel) non entretenu

Les avaloirs créés rue Agnès Sorel pour retenir l'écoulement doivent suffire à absorber les eaux pluviales.

(En date du 19 mai, la réponse ayant été apportée par les services techniques de la ville est la suivante : Des avaloirs ont bien été créés rue Agnès Sorel, néanmoins le bassin de rétention situé à proximité de l'école Victor Hugo est encore opérationnel et permet d'absorber l'écoulement des eaux pluviales provenant du coteau, notamment lors de gros orages. Actuellement la maintenance de cet ouvrage est assurée par l'EPT dans le cadre de sa compétence assainissement. Ce bassin est propre et plutôt bien entretenu. Le service Espaces Verts programmera un coup de tondeuse pour que ce soit parfait dans els jours à venir...)

Avenir de la friche de l'école Marie Curie

En envoyant une partie de la terre de ce terrain dans un centre de stockage de déchets radioactifs, la ville a pu créer un parking. Pour la partie restante, il n'y aura aucune construction. Lorsque la question de cette terre encore contaminée sera réglée, on y verra très certainement des constructions légères type terrain de basket, ou la continuité du parking.

LES VISELETS (jeudi 11 mai 2017)

Stationnement : des solutions envisagées

Afin de remédier au problème récurrent de stationnement du quartier des Viselets, Monsieur le Maire confirme qu'il n'existe pas de solution idéale, néanmoins, grâce aux enquêtes des conseillers de quartier, une proposition est envisagée :

- Mettre fin au stationnement alterné semi-mensuel qui génère un blocage des rues lorsqu'il n'est pas bien suivi, pour proposer un stationnement unilatérale. Ce dernier ne serait pas nécessairement du même côté sur toute la rue (permet d'optimiser le bon nombre de place de stationnement et de faire ralentir les automobilistes)
- Afin de faciliter la rotation des voitures ventouses, une zone bleue est évoquée, avec un fonctionnement différent pour les riverains : ceux-ci pourraient avoir un macaron (à coller dans leur voiture) par foyer, afin de ne pas avoir à payer le stationnement.
- Une phase expérimentale d'un an sera proposée aux habitants du quartier, avec une présentation du projet aux conseillers de quartier, avant la fin juin.

(En date du 19 mai, la réponse ayant été apportée par les services techniques de la ville est la suivante : *avec Philippe GOYHENECHÉ et JJ PASTERNAK, nous avons convenu de rencontrer les conseillers de quartiers le mercredi 07 juin à 20h afin de leur présenter notre projet de stationnement qui sera mis en œuvre au début de l'été*)

Problème d'hygiène et de sécurité avec les établissements de restauration (autour du 55/57 boulevard de Strasbourg)

Bien que plusieurs travaux d'aération aient été entrepris par l'établissement de restauration rapide O'Tacos, les containers d'ordure restent un problème d'hygiène car ils débordent et attirent pigeon et mouches. Monsieur le Maire rappelle que les services d'hygiène de la Préfecture sont passés. La police municipale et les services techniques passeront quotidiennement afin de verbaliser le restaurant et ses clients qui ne respecteraient pas la tranquillité et la salubrité de la voie publique (scooters mal garés, rassemblements au pied des immeubles, containers encombrant les trottoirs...)

(En date du 19 mai, la réponse ayant été apportée par les services techniques de la ville est la suivante : l'EPT va créer une aire de stockage sur un emplacement de stationnement afin de pouvoir stocker 2 grands containers destinés à l'usage du restaurant O'TACOS. Cela devrait être opérationnel avant la fin du mois de juin)

Des trottoirs laissés en chantier

Depuis 5 semaines des travaux ont été entrepris en haut du boulevard de Strasbourg, mais depuis 3 semaines, le chantier a été stoppé, sans qu'un nouveau macadam ne soit mis sur les trottoirs.

Monsieur le Maire reconnaît que ce type de chantier doit être surveillé par les services de la ville, et que l'entreprise qui intervient sera « blacklistée » par la commune car ce n'est pas la première fois qu'elle agit de la sorte : ayant plusieurs chantiers dans la ville, elle ne souhaite passer le macadam qu'une seule fois, et entame, ainsi les travaux à plusieurs endroits de la ville.

(En date du 19 mai, la réponse ayant été apportée par les services techniques de la ville est la suivante : Les travaux de réfections d'enrobés sont en cours sur cette zone.)

Des bordures de trottoir en mauvais état sur Saint Quentin

Si les trottoirs n'ont pas été refaits, c'est qu'il doit y avoir l'enfouissement des aériens de prévu. Néanmoins, les services de la ville vont parer au plus urgent.

(En date du 19 mai, la réponse ayant été apportée par les services techniques de la ville est la suivante : . Actuellement la rue de Saint Quentin ne comporte pas de dangers particuliers compte-tenu de l'état des trottoirs et de la chaussée. En revanche ces voiries sont anciennes et hétérogènes ce qui donne un aspect un peu négligé et vétuste. Nous allons donc procéder dès le mois de juin à des petites réparations (reprises partielles d'enrobés, de bateaux, de bordures, etc.. afin de donner un aspect plus attractif de cette rue.)

Une chaussée dangereuse boulevard de Strasbourg

Monsieur le Maire rappelle que cette rue est départementale et qu'il n'est pas décisionnaire sur la mise en place des travaux de cette voie. Néanmoins, un revêtement « à froid » (afin de diminuer les dangers causés par les trous de cette chaussée) va être demandé aux services techniques de la ville.

Par ailleurs, le département n'a pas voulu passer le boulevard de Strasbourg à 30 km/h, comme le reste de Nogent, ni mettre un ralentisseur au niveau de la boulangerie, malgré la demande de la ville.

(En date du 19 mai, la réponse ayant été apportée par les services techniques de la ville est la suivante : J'ai alerté le CD 94 à plusieurs reprises sur les dégradations de chaussées de ce tronçon du Bd de Strasbourg. Une réfection avait donc été programmée en 2017, mais les diagnostics préalables réalisés ont mis en évidence la présence d'amiante dans les matériaux existant. Les conséquences financières et techniques ne permettront pas au CD94 de réaliser cette opération cette année. Néanmoins les nids de poule seront rebouchés afin d'éliminer tout danger.)

Afin de se rendre au gymnase Chanzy, nombreux sont les automobilistes qui prennent le sens interdit de la rue de l'Amiral Courbet en venant de la rue du Général Faidherbe.

Afin de les en empêcher il est envisageable d'aménager la chaussée, en agrandissant le trottoir, de manière à ce que les voitures ne puissent pas tourner à droite. Le Maire s'engage à étudier cette possibilité.

Carcasse de maison

Au 32 boulevard de Strasbourg, derrière une maison, se trouve la bâtisse d'une maison de 3 étages qui n'a jamais été finie. Les habitants de la résidence Charles V ont vu dessus. Si nécessaire, une procédure de « bien sans maître » sera déclenchée.

Les distributeurs de prospectus pour dépannage (plombier, électriciens, serruriers...)

Il est rappelé que les habitants sont invités à téléphoner à la police municipale dès qu'un distributeur de prospectus entre dans le hall d'un immeuble. Ces personnes sont contrôlées et, si elles sont en règle, seul un rappel à la loi sera fait.

Toutefois, il est rappelé que coller sur des boîtes aux lettres des publicités autocollantes, est une dégradation du bien d'autrui, tout à fait interdite par la loi.

Le centre-ville fermé à la circulation le samedi après-midi et le dimanche

La ville va mettre en place, de façon expérimentale :

- Laisser la circulation des véhicules dans la rue Charles de Gaulle, mais
- Interdire le stationnement le samedi après-midi et le dimanche, depuis le 78 grande rue Charles de Gaulle (au niveau du cabinet de notaires), jusqu'au 140 (au niveau du kiosque à musique de la place de l'ancien marché), hormis quelques places de stationnement minute et celles réservées aux personnes handicapées.
- De cette manière, les trottoirs seront plus larges et la circulation plus aisée pour les piétons.

LE BOIS BALTARD (mardi 16 mai 2017)

Que devient la zone bleue, suite à l'arrivée de la société Indigo ?

La zone bleue va s'agrandir puisqu'elle va concerner la plupart des rues en bordure du bois.

Afin d'éviter que le stationnement ne soit occupé par des gens qui viennent prendre le RER et qui laissent leur voiture toute la journée, le temps de stationnement sera limité à 1h30. Pour les riverains, un macaron par foyer sera distribué, donnant l'autorisation au véhicule concerné de stationner dans cette zone, sans être verbalisé.

Nuisances sonores et particules fines émanant des bus dont le moteur reste allumé, alors que le chauffeur est en pause.

La ville œuvre auprès du STIF afin que les bus de la ligne 113 soient remplacés par des bus hybrides.

Dégradation des porches et piliers d'immeubles par des jeunes

Ne pas hésiter à utiliser l'appli « Tout Nogent dans votre poche », pour signaler ce type de problème aux services techniques.

Par ailleurs, lorsqu'ils sont pris sur le fait, ne pas hésiter à appeler la police municipale au 0 8000 94130 qui intervient très rapidement et qui est plus appropriée pour ce type de délit que la police nationale.

Sécurité routière avenue de Joinville

Même s'il y a déjà de nombreux contrôles de vitesse fait par la police municipale (et uniquement par elle), les ralentisseurs et autres radars pédagogiques ne suffisent pas à faire ralentir les automobilistes. C'est pourquoi la Ville a demandé au département que l'avenue de Joinville devienne une 2 fois 1 voie (au lieu de 2 fois 2 voies), en ajoutant une voie pour les circulations douces, sécurisant, ainsi, les cyclistes ; mais également la pose de radars automatiques et l'amélioration de la protection des passages pour piétons.

Utiliser les équipements sportifs du stade

Pour courir sur la piste d'athlétisme, il suffit de se présenter au service des sports (6 avenue Smith Champion) avec sa pièce d'identité.

Concernant les horaires d'ouverture des terrains de basket, afin d'éviter un accident des pratiquants qui, à ce jour, escaladent les grilles, nous souhaitons ouvrir plus tard, en installant une caméra de surveillance à cet endroit.

Les commerçants du Pôle Baltard

A ce jour, le calendrier est respecté, et les travaux du parking ont 3 mois d'avance.

Suite au sondage, les commerces les plus sollicités sont : supermarché, parking, boulangerie, brasserie et restauration...

Les discussions actuelles se font autour d'une brasserie européenne de très haute qualité ; un supermarché Carrefour Bio, ou Picard ; une boulangerie – salon de thé dont le laboratoire serait en vitrine (vue sur la confection des pains et pâtisseries) proposée par le propriétaire actuel de la boulangerie « au blé d'or » ; un magasin de sport (spécialisé en cyclisme) ; un point presse. Mais également un centre médical et un laboratoire d'analyse (afin d'être proche de l'hôpital Armand Brillard).

Qui sera dans les bureaux ?

La ville souhaite développer la possibilité de co-working, c'est-à-dire des lieux de vie professionnelle où l'on peut venir pour travailler à distance. Actuellement, les start-up nées dans des incubateurs d'entreprise, recherchent des lieux où s'installer dans lesquelles elles peuvent trouver des services (loisirs et restauration), mais également transports en commun.

L'investisseur qui a acheté les locaux à Eiffage, souhaite installer 2 à 3 entreprises. Pas plus.

Cette fiscalité économique jouera en la faveur des familles nogentaises, car il s'agira d'une source de revenus pour la ville.

VILLAGE (lundi 22 mai 2017)

La circulation en contre-sens pour les cyclistes ?

Initialement, la municipalité avait refusé de mettre en place la circulation à contre-sens pour les cyclistes, jugeant que c'était dangereux pour ces derniers. Mais Monsieur le Maire a eu 2 recours au tribunal administratif pour non-respect de la loi, et la ville a été condamnée. Les vélos peuvent donc rouler à contre-sens.

Néanmoins, ils doivent faire d'autant plus attention aux piétons qu'ils sont silencieux quand ils arrivent.

La rue se partage entre piétons, automobilistes et cyclistes. Ces derniers ne sont pas prioritaires.

La police municipale précise qu'elle intervient auprès des enfants d'école primaire lors de session de formation, et qu'elle verbalise les cyclistes qui ne respectent pas les feux tricolores.

Autolib et Vélib ?

Un syndicat mixte a été créé, et les stations et véhicules vont être changés par le nouvel opérateur. Une nouvelle station de vélos en libre-service devrait voir le jour : en fonction des résultats d'utilisation de la station qui est à la police municipale, soit celle-ci sera conservée et une station au RER E sera créée ; soit la station de la police municipale sera retirée, et l'on créera une station au RER E, et une autre au port.

Dans ces nouvelles stations pour vélos, 30% seront des vélos électriques, il y aura 35 anneaux avec la possibilité de mettre 2 vélos par anneau ; ils pèseront 2 kg de moins que les Vélib. Le nouveau délégataire devrait être présent à Nogent au 01 janvier 2018.

Ne vaudrait-il pas mieux densifier les lignes de bus ?

La ligne 113 vient de Chelles et trouve son terminus à Nogent. Actuellement, la Métropole travaille sur une proposition où la ligne du bus 113 s'arrêterait à Val de Fontenay, et la création d'un autre bus qui partirait de Val de Fontenay, passerait par Nogent et irait jusqu'au tramway de la porte de Vincennes.

Par ailleurs, nous souhaitons développer le transport urbain qui permet de se déplacer dans la ville sur de courtes distances (cabotage).

Les incivilités de l'impasse Berger, et du passage des Vignerons

La ville avait le même problème de réunions de jeunes près du collège Saint André, passage du Lido, et a décidé de le fermer avec un digicode.

Ces jeunes se sont donc déplacés.

Nous connaissons les jeunes concernés et avons convoqués les parents qui défendent leurs enfants et parlent de harcèlement de la part de la police municipale.

Pour y remédier, nous avons remobilisé les équipes afin que les agents de la police municipale y passent quotidiennement, les zones d'ombres vont être mieux éclairées, et de nouvelles caméras de surveillance vont être installées en centre ville.

Les incivilités des clients du bar « l'Ambiance » (nuisances sonores, consommation sur le trottoir, porte de parking vandalisée...)

Plusieurs interventions de la police municipale et de la police nationale pour contrôle d'identité ont eu lieu. Une fermeture administrative devrait être ordonnée d'ici 2 semaines.

De l'eau coule en permanence sur le trottoir au 33 rue Paul Bert

Nous allons régler ce problème rapidement.

(En date du 24 mai, la réponse ayant été apportée par les services techniques de la ville est la suivante : Veolia nous informe que les travaux sont plus conséquents que prévus, il faut creuser profondément et fermer la rue plusieurs jours. Les travaux sont donc prévus le lundi 10 juillet pendant les vacances)

Nuisances olfactives rue Jules Ferry causées par le Restaurant Royal Japonais Volonté

Ce commerce n'était pas équipé pour accueillir un restaurant. La ville est mise devant le fait accompli car aucune autorisation n'a été demandée. Nous suivons ce dossier, mais c'est la copropriété qui doit se retourner contre le gérant car aucune autorisation n'a été donnée.

Un projet immobilier est-il prévu rue Jules Ferry ?

Oui car s'y trouve le débouché d'un équipement du département. Nous avons déjà rejeté 2 projets. Un troisième doit nous être présenté très prochainement.

La climatisation des locaux de l'office notariale et une réelle nuisance sonore car se déclenche pendant 6 minutes, jour et nuit.

Nous allons les contacter. Ce problème devrait être réglé très rapidement.